



**COMMUNE de LES CONTAMINES-
MONTJOIE**

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Autorisation d'occupation et accord du survol de l'avant toit sur le domaine public - 32 chemin des Loyers - SARL Le Perchoir

ARD2024-012

Le Maire des Contamines-Montjoie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, L 2212-1 et suivants ;
Vu l'article L.2122-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu l'article R431-13 du code de l'urbanisme ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la demande de permis modificatif déposée le 07/12/2023 ;
Considérant que les débords de toit du bâtiment existant surplombent déjà le domaine public en façade ouest ;
Considérant que les débords de toit projetés par la réhabilitation du bâtiment n'aggravent pas les risques et n'en provoque pas de nouveaux ;

ARRETE

Article 1 : La SARL Le Perchoir, représentée par M. MOLLARD Hadrien, est autorisée aux débords de toit en surplomb du domaine public dans le cadre de son permis modificatif PC n°074 08521A0013.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Articles : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant et une copie sera transmise à :

- M. le Brigadier-Chef de la Police municipale,
- M. le Chef du Centre de Première Intervention,
- au Comptable communal.

Affiché le

Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE

Le 6 10 2024

**Mr le Maire
François Barbier**

